



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

FOCUS: Afghanistan, l'illusion des itinéraires de fuite sûrs

Benafsha Efaf, 36 ans, est avocate et travaillait pour une organisation de défense des droits des femmes « Women for Afghan Women » en Afghanistan. Après la prise du pouvoir par les talibans, elle a quitté le pays avec un vol d'évacuation et est arrivée en Suisse en octobre 2021.

Comment vous sentez-vous en Suisse ?

Je me sens en sécurité ici car je sors d'une situation très difficile en Afghanistan. Après un mois, mon mari, ma fille et moi avons été reconnu-es comme réfugié-es et nous avons obtenu le permis B. Mais nous ne nous sentons pas vraiment chez nous, car nous n'avons pas encore notre propre appartement.

Le 15 août 2021, les Talibans ont pris le pouvoir en Afghanistan. Comment avez-vous vécu cette situation ?

J'étais au travail. J'ai quitté le bureau en emmenant seulement mon ordinateur et un document. Les semaines suivantes, je changeais constamment d'endroit. En août, je n'ai pas voulu partir, car j'avais encore l'espoir de discuter avec les talibans pour qu'ils nous permettent de poursuivre nos activités. Mais ma lutte pour les droits des femmes a fait que j'ai finalement dû quitter le pays.

Comment avez-vous pu quitter l'Afghanistan ?

Il nous a fallu deux tentatives. Fin septembre, j'ai reçu un appel de la FIFA pour m'informer d'une opportunité d'évacuation par l'organisation Israaid, l'Union cycliste internationale et la FIFA. Je n'ai eu que 10 minutes pour me décider. Avec mon mari et ma fille, nous nous sommes rendu-es à la frontière du Tadjikistan. Nous étions plus de 100 personnes dans trois bus. Comme les talibans ne nous ont pas laissé passer la frontière, nous avons dû rentrer et continuer de nous cacher.

Que s'est-il passé ensuite ?

Après quelques jours, j'ai reçu un appel et nous avons pu aller à l'aéroport. J'ai enfin pu quitter le pays avec mon mari, ma fille et le reste du groupe d'évacuation.

Vous travaillez pour l'organisation « Women for Afghan Women » (WAW) depuis 2010. Quelles sont ses principales activités ?

C'est une ONG qui représente le dernier espoir pour les femmes et les filles en Afghanistan. Elle gère des maisons d'accueil



© Benafsha Efaf. Benafsha Efaf lors de la Journée internationale de la femme du 8 mars 2021 au centre de conseil familial de WAW à Kaboul, Afghanistan.

en cas de violence, des consultations familiales ainsi que des centres pour les femmes en instance de divorce et celles qui sortent de prison. Nous avons également des programmes pour les réfugiées ainsi que pour les enfants dont les parents sont en prison.

Qu'est-il arrivé à votre organisation avec la prise de pouvoir des talibans ?

Les talibans sont entrés dans nos bureaux à la recherche des femmes prises en charge. Nous avons dû fermer les programmes les plus exposés, mais les autres activités continuent. Sur 1200 employées, 800 sont actuellement au chômage et seulement 5 ou 6 ont pu quitter le pays. L'Afghanistan a toujours été un pays dangereux pour les femmes, mais la situation s'est encore dégradée.

Qu'attendez-vous de la communauté internationale et du gouvernement suisse ?

Le soutien de la communauté internationale est crucial pour l'Afghanistan. Il faut

rétablir l'aide humanitaire, l'accès à la justice ainsi qu'à l'éducation et contribuer à la sécurité du pays. Je souhaite que la Suisse soutienne financièrement l'association WAW et ses projets humanitaires. La Suisse devrait accorder des visas humanitaires aux catégories de personnes qui courent un risque élevé en Afghanistan, comme les journalistes, les activistes, les juges et leurs familles.

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

J'apprends l'allemand, je veux trouver ma place en Suisse et continuer à travailler comme avant. Avec le soutien de l'ONU et du gouvernement suisse, j'aimerais représenter les femmes afghanes et débattre avec les talibans depuis une position sûre. C'est mon rêve, mon espoir et ma promesse aux femmes d'Afghanistan.

Interview: Noémi Weber

La version intégrale de l'entretien est disponible sur le site de l'ODAE-Suisse: www.beobachtungsstelle.ch

La Suisse se cloisonne une fois de plus

En Suisse, il existe de nombreux moyens pour permettre aux personnes en quête de protection d'emprunter des itinéraires de fuite légaux et sûrs. Pourtant la Suisse les utilise trop rarement.

Visa humanitaire, regroupement familial, réinstallation par le HCR, relocalisation au sein de l'Europe : les moyens pour les personnes en quête de protection d'entrer en Suisse de manière légale et sûre sont nombreux. Or les chiffres montrent que seul un petit nombre de personnes en fuite peut entrer légalement sur le territoire. Et ce malgré la multiplication des conflits armés et le nombre croissant des personnes déplacées dans le monde. Lorsque les talibans ont pris le pouvoir en Afghanistan, et que la situation sécuritaire s'est fortement dégradée, la Suisse a une fois de plus choisi de se cloisonner plutôt que d'assumer ses responsabilités. Si l'évacuation de 385 ressortissants afghans par la Suisse est à saluer, elle est clairement insuffisante.

Pratique trop restrictive en matière de visa

Le moyen le plus efficace serait le visa humanitaire. Toutefois, comme le montre

le cas du Syrien «Jiro» documenté par l'ODAE-Suisse (voir ci-dessous) ainsi que notre rapport de 2019, la pratique d'octroi par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) est beaucoup trop restrictive. Une appréciation partagée par la Croix-Rouge suisse (CRS) qui a fermé en décembre 2021 le service de conseil sur le visa humanitaire qu'elle proposait depuis 2014. L'investissement était devenu disproportionné par rapport aux résultats.

Pour obtenir un visa humanitaire, il faut que la vie ou l'intégrité physique de la personne soient «directement, sérieusement et concrètement menacées». Les exigences déjà élevées concernant les risques et les preuves se sont encore durcies ces dernières années. Selon le rapport final de la CRS, son service de consultation était de plus en plus sollicité, alors que le nombre de visas humanitaires délivrés a diminué. En 2016, les visas humanitaires octroyés s'élevaient à 228, contre 66 en 2020 et 94 en 2021.

Alors que la CRS avait reçu 2200 demandes en 2019 et plus de 3200 à la mi-novembre 2021.

La Suisse doit endosser ses responsabilités. L'ODAE-Suisse demande la réintroduction des demandes d'asile en ambassade, un assouplissement des conditions d'octroi de visas humanitaires et la suppression du délai d'attente pour le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire. Pour des itinéraires de fuite légaux et sûrs et contre la politique européenne de cloisonnement. (nw)

Le cas «Jiro» : refus du visa humanitaire mais octroi de l'asile

«Jiro» vivait en Syrie avec sa famille et travaillait comme chauffeur de taxi. Fin 2018, il est emprisonné car il refuse d'effectuer son service militaire. Sa femme sait seulement que «Jiro» a disparu et demande donc un visa humanitaire à l'ambassade suisse au Liban. Elle peut alors entrer légalement en Suisse et est admise provisoirement, avec les enfants du couple.

Pendant ce temps, «Jiro» est emprisonné et doit promettre de rejoindre l'armée. Après sa sortie de prison fin 2019, il se rend lui aussi au Liban pour déposer une demande de visa humanitaire. Il a obtenu

une autorisation de séjour de 48 heures au Liban à cet effet, et doit retourner en Syrie immédiatement après le rendez-vous. Il fait valoir qu'il risque d'être enrôlé de force dans l'armée syrienne, mais sa demande de visa est rejetée sans motivation.

Encourir de grands dangers pour se protéger

L'avocat de «Jiro» fait appel auprès du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), mais le recours est rejeté. Selon le SEM, il n'y aurait pas de menace directe et concrète de la vie et de l'intégrité physique,

précondition à l'octroi d'un visa humanitaire, étant donné que «Jiro» est rentré en Syrie après avoir déposé sa demande à l'ambassade suisse au Liban. 14 mois plus tard, le Tribunal administratif fédéral confirmera la décision du SEM.

En automne 2021, «Jiro» rejoint la Suisse par ses propres moyens et dépose une demande d'asile. Celle-ci a été acceptée par le SEM et «Jiro» est reconnu comme réfugié. L'ODAE-Suisse salue cette décision, mais critique le fait que la personne concernée ait dû entreprendre un voyage aussi dangereux pour se protéger. La rapidité de la procédure montre que les motifs de fuite de «Jiro» sont évidents. La pratique restrictive de la Suisse en matière de visas humanitaires doit enfin s'adapter aux besoins de protection. (ak)

L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers a besoin de votre soutien!

- ▶ Devenez membre
- ▶ Soutenez notre activité par un don
- ▶ Si vous avez des informations sur des cas concrets, annoncez-les à l'ODAE-Suisse

Un grand Merci!

IBAN CH70 0900 0000 6026 2690 6

Cas n° 410 documenté par l'ODAE-Suisse

Situation précaire en Afghanistan

Depuis la prise de pouvoir des talibans, la situation des Afghan-es ne cesse de se dégrader. Le pays est confronté à l'une des plus graves catastrophes humanitaires de la planète.

Le gouvernement des talibans en Afghanistan n'est pas reconnu par la communauté internationale, les réserves de devises restent gelées et la majeure partie de l'aide internationale a été suspendue. La crise humanitaire imminente s'annonçait dès avant l'hiver 2021-2022. Entre-temps, les Nations unies ont lancé leur plus grand appel aux dons jamais entrepris pour un seul pays. Plus de quatre milliards de dollars sont nécessaires pour soutenir 22 millions de personnes qui ne peuvent pas survivre sans aide humanitaire.

Une amnistie générale avait été annoncée pour les forces qui avaient combattu les talibans. Ceux-ci avaient également promis que les droits des femmes seraient préservés dans les limites de la charia islamique. Or Human Rights Watch a documenté l'assassinat ou la disparition d'une centaine d'anciens membres des forces de sécurité dans quatre provinces seulement. Et le nombre de cas non déclarés semble élevé. Les droits des femmes sont également sous pression. Les perquisitions, les listes de personnes recherchées et les assassinats en représailles ont créé une atmosphère de méfiance et de peur.

Discussions avec les talibans

Pour la première fois depuis leur prise de pouvoir, une délégation des talibans s'est rendue en Europe. Fin janvier 2022, elle a rencontré les représentations des États-Unis et de plusieurs États européens ainsi que de la société civile afghane à Oslo. Des rencontres ont également eu lieu en Suisse. Ce type de contact est controversé parmi les activistes, beaucoup craignant une reconnaissance inconditionnelle du gouvernement taliban. Si ces craintes sont compréhensibles, les discussions sont indispensables pour apporter une aide urgente à la population civile affamée. Sans dialogue avec les talibans, la distribution de l'aide est impossible. Parallèlement, les pays donateurs doivent s'engager pour que les talibans



© Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Roya Musawi. Prison pour femmes à Kaboul, Afghanistan.

acceptent les opinions divergentes et s'abstiennent de recourir à la violence. Un exercice difficile pour la communauté internationale, mais la crise humanitaire sans précédent exige une telle coopération avec les talibans.

Alexandra Geiser, Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Les difficultés des Afghan-es en Suisse

Quelle est la situation juridique des Afghan-es qui n'ont pas le droit de rester en Suisse ou qui se trouvent encore en procédure d'asile ? Analyse.

Quatre jours avant l'entrée des talibans dans Kaboul, la Suisse suspend enfin les renvois forcés vers l'Afghanistan. En ce qui concerne la situation juridique des Afghan-es en Suisse, les concessions des autorités suisses se font attendre : il n'y a pas de réexamen automatique des demandes d'asile rejetées, et le dépôt d'une demande pour cas de rigueur n'est possible que si la personne réside en Suisse depuis au moins cinq ans et fait état d'une intégration avancée.

Il est regrettable que les autorités n'entreprennent aucune démarche spontanément, alors que les personnes concernées ne sont souvent pas informées des possibilités existantes.

Après la procédure d'asile, les personnes n'ont plus accès à la représentation juridique gratuite mise à disposition par l'État. Les services juridiques comme AsyLex ont dû déposer eux-mêmes les demandes de réexamen des demandes d'asile, face à l'absence de réexamen automatique. Il est réjouissant que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ait récemment décidé d'admettre provisoirement les personnes dont la demande de réexamen ou le recours est en suspens. Mais d'innombrables personnes sont toujours en attente sous le régime précaire de l'aide d'urgence.

Autre fait déplorable, aucune mesure n'est prise par les autorités pour faciliter

le regroupement familial : lorsque les documents d'identité nécessaires font défaut, les obstacles bureaucratiques sont maintenus même si les conditions sont remplies. Le SEM aurait la possibilité d'aider immédiatement les personnes en détresse, notamment en assouplissant les exigences élevées en matière de regroupement familial et en octroyant immédiatement une autorisation de séjour aux personnes dont la demande de réexamen, la demande pour cas de rigueur ou le recours est en suspens.

Joëlle Spahni, AsyLex

Aperçu du travail de l'ODAE-Suisse **Projet SCCFA**

Projet sur les procédures de naturalisation

L'ODAE-Suisse mène un projet sur deux ans intitulé «Procédures de naturalisation en Suisse», visant à rendre la naturalisation plus juste, plus équitable et non-discriminatoire. Au cours de la première année du projet, l'ODAE-Suisse a analysé et documenté des cas sur le plan juridique, mené des entretiens avec des personnes concernées et des spécialistes, élaboré des documents de fond, rédigé un rapport et informé les journalistes. Le rapport a été publié fin novembre 2021, suscitant un vif intérêt.

En 2022, l'ODAE-Suisse met l'accent sur la sensibilisation et l'information du grand public. En effet, les conditions de naturalisation s'avèrent trop strictes et les procédures trop variables. La Suisse compte parmi les pays les plus restrictifs en Europe. Il faut d'une part adapter les lois, et d'autre part simplifier et harmoniser les pratiques. Étant donné le rôle prépondérant des cantons et des communes, l'ODAE-Suisse prévoit des discussions et des événements au niveau cantonal.

Accès à l'éducation indépendamment du statut de séjour

Depuis environ un an et demi, l'ODAE-Suisse s'engage en faveur d'un accès équitable à l'éducation pour les adolescent-es et les jeunes adultes qui n'ont pas grandi en Suisse. Publié en été 2021, notre rapport «Accès à l'éducation indépendamment du droit de séjour» met en évidence le potentiel et les compétences des jeunes réfugié-es et migrant-es en présentant leurs trajectoires de formation. Il propose également une analyse des obstacles juridiques et pratiques ainsi que des recommandations. L'ODAE-Suisse a aussi effectué un travail de plaidoyer considérable dans le cadre de la

campagne «Éducation pour toutes et tous – maintenant!». Une pétition ayant réuni près de 20 000 signatures a été déposée en septembre 2021 à ce sujet.

Cette année, l'ODAE-Suisse poursuit ses efforts en organisant notamment un colloque à la fin de l'été 2022. Le programme portera sur la formation initiale et continue des requérant-es d'asile et des personnes sans droit de rester. Avec pour objectif de concrétiser et d'imposer progressivement les constats et les recommandations de l'ODAE-Suisse, en coopération avec les professionnel-les et les personnes concernées.

Rapports alternatifs aux Nations Unies

La Suisse a ratifié plusieurs conventions de l'ONU. Tous les deux ans, les États parties présentent un rapport sur la mise en œuvre de ces conventions, et les organisations non gouvernementales comme l'ODAE-Suisse élaborent un «rapport alternatif» commun. L'ODAE-Suisse a contribué aux rapports destinés au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Ces comités évaluent la mise en œuvre des conventions et formulent des recommandations afin que la Suisse respecte effectivement les droits des personnes concernées. Actuellement, l'ODAE-Suisse documente des cas qui seront intégrés dans le rapport au Comité contre la torture (CAT) de l'ONU. (*th/nw*)

Incertitude, aliénation, isolement

La pandémie de Covid-19 a provoqué une demande croissante de soutien et de traitement en matière de santé mentale. Beaucoup ont éprouvé des sentiments d'incertitude, d'aliénation et d'isolement. Ce qui représente une situation absolument exceptionnelle pour la grande majorité de la population est malheureusement le quotidien d'un grand nombre de personnes requérantes d'asile, souvent durant des années. Inhérents au système d'asile, ces problèmes se sont encore aggravés pendant la pandémie.

Dans les centres d'hébergement collectif, il n'est pas vraiment possible de se protéger soi-même. Les requérant-es d'asile dépendent de la sollicitude des responsables de la Confédération et des cantons ainsi que des organisations d'encadrement et des professionnel-les de la santé. Ce devoir de sollicitude a-t-il été respecté ? Les appréciations ne sont pas unanimes. Il faut constater que divers centres d'hébergement ont été mis sous quarantaine et que les offres des bénévoles ont dû s'interrompre ou s'adapter, renforçant ainsi l'isolement des requérant-es d'asile.

Dans la lutte contre la pandémie, quelles sont les contraintes et les restrictions de la liberté personnelle acceptables en vertu d'un objectif social supérieur ? Les avis divergent fortement à ce sujet. Il en va de même dans le domaine de l'asile. Il faut espérer que les améliorations induites par la pandémie (notamment une occupation moins dense des centres d'hébergement et une augmentation des effectifs d'encadrement) seront maintenues. Espérons également que les responsables ont été sensibilisé-es et réfléchissent davantage à l'incertitude, l'aliénation et l'isolement que peuvent provoquer leurs mesures. Car pour les requérant-es d'asile, il n'y aura pas de «Freedom Day», donc de levée totale des restrictions. Et si les personnes relevant de l'asile avaient au moins la liberté de décider elles-mêmes ce qu'elles veulent manger, et à quel moment ?

Laura Tommila, directrice du bureau de compétence et de coordination SCCFA «Société civile dans les centres fédéraux d'asile».
La SCCFA est un projet indépendant affilié à l'ODAE-Suisse.

IMPRESSUM

Edition:

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE-Suisse)
Hallerstrasse 58, 3012 Berne

Rédaction: Noémi Weber

Auteurs: Tobias Heiniger (*th*)
Ashwine Kugabalan (*ak*)
Noémi Weber (*nw*)

Correction: Noémi Weber (*nw*)

Abonnements:

Pour s'abonner gratuitement à «Focus», voir le site: www.odae-suisse.ch

ou écrire un courriel à:
sekretariat@beobachtungsstelle.ch

Tirage: 1200 exemplaires allemand / français.
Paraît une fois par an.

CCP: 60-262690-6 ODAE-SUISSE
IBAN: CH70 0900 0000 6026 2690 6